



## La lettre d'information de la CFR aux Associations

(parution le 15 de chaque mois et numéros spéciaux)

Cette rentrée s'ouvre sur de nombreuses interrogations prises en compte par les instances de la CFR, notamment mais pas seulement, après la publication de la quasi-totalité des décrets portant réforme des retraites au 1<sup>er</sup> septembre dernier (voir en annexe 1). Très attendus, les prochains projets de loi de financement initiale (PLFI) et de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ne manqueront pas de mobiliser nos commissions et notre réseau de Délégués auprès de l'ensemble des décisionnaires publics. Le Président, Pierre Erbs

### Réunion du Bureau du 4 septembre 2023

**Actualité :** Le Bureau constate que le nouvel intitulé du ministère des Solidarités occulte l'Autonomie ; une lettre sera adressée à la Ministre A. Bergé pour exprimer la déception de la CFR alors même que la loi « Grand Âge » est en panne !

**Organisation du colloque sur l'emploi des seniors :** Les modalités d'organisation du colloque se précisent avec sa tenue pour une matinée en fin du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 dans une salle du Sénat ou de l'Assemblée nationale.

**Communication :** Pour le site internet, une rencontre est programmée pour le lundi 2 octobre avec un prestataire.

**Contrat Mutualia :** Un comité de pilotage se tiendra le 11 septembre (cf. ci-dessous), notamment sur l'évolution des tarifs pour 2024 dans la perspective de l'évolution de l'inflation et de celle du risque hospitalisation constaté.

**Intervention du Président d la FNAR :** P. Conti informe du cinquantenaire de la FNAR et souhaite associer la CFR à son Congrès de fin octobre 2024. Dans un but prospectif, Il propose une réunion de travail avec la CFR et ses composantes.

**Questions diverses :** 3 dossiers sont évoqués : la cotisation maladie de 1% sur les retraites complémentaires (dossier toujours en cours), la défiscalisation des cotisations de complémentaire santé et l'actualité sur le permis de conduire.

### Commission « Retraite » du 4 septembre 2023

La commission a évoqué la possibilité de définir son programme de travail pour la période septembre 2023 à juin 2024 prenant en compte deux considérations paraissant dominantes actuellement : la dégradation continue de notre système de retraites jusqu'en 2033, voire au-delà si le système actuel ne connaît pas d'importantes évolutions d'ici-là et la croissance ininterrompue de la dette de l'État qui n'est pas propice à « entretenir » le déficit des retraites ! Sur ce sujet du déficit, une note d'Y. Humez rappelle que la CFR doit se positionner fermement pour proscrire son utilisation et R. Barrot - faisant le constat que seuls les régimes à prestations définies sont déficitaires - rappelle l'importance d'une analyse permettant de différencier clairement ce qui relève du contributif (les cotisations prélevées) de ce qui ne l'est pas (subventions, impôts, contributions et taxes diverses). La commission suivra attentivement les discussions qui s'ouvrent à la Fédération Agirc-Arrco sur les points sensibles de la revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> novembre prochain et sur le renouvellement de l'accord ANI (Accord National Interprofessionnel) de 2019 arrivé à échéance.

### Comité de pilotage CFR/Mutualia du 11 septembre 2023

L'évolution du contrat de complémentaire santé fait l'objet d'un large débat ; la situation d'équilibre des 4 niveaux de garanties permet d'évoquer quelques pistes à prendre en compte pour les différentiels d'augmentation à prévoir sur les tarifs pour 2024. Comme pour l'ensemble des contrats de ce type, la possibilité de mise en place de plafonds pour certaines garanties est en réflexion. Le besoin de développement du contrat est confirmé avec l'objectif d'abaissement de l'âge moyen des bénéficiaires qui progresse. Un prochain comité de pilotage fixé au 24 octobre prochain affinera l'ensemble de ces projections avec l'analyse des données chiffrées arrêtées à la fin du troisième trimestre.

### Commission « Autonomie » du 11 septembre 2023

Le dossier « Maltraitements » ayant été reporté au 2 octobre, la commission a traité plusieurs points d'actualité :

**Service Public Départemental de l'Autonomie :** il interviendra dans quatre domaines : Garantir l'accueil, l'information, l'orientation et la mise en relation des personnes avec le bon interlocuteur ; Attribuer les prestations dans le respect des délais légaux ; Appuyer les professionnels du social, du médico-social et du sanitaire à répondre aux besoins des personnes, même les plus complexes ; Réaliser des actions de prévention et d'aller vers les plus vulnérables.

**Services d'aide à domicile :** le décret publié le 16 juillet est entré en vigueur le 17 (voir en annexe 2) ; la difficulté demeure dans l'amélioration de l'attractivité des métiers pour pallier la crise des recrutements.

**Conseil de Vie Sociale :** des contacts sont envisagés avec les intervenants : cabinet de la ministre et DGCS pour obtenir des précisions, notamment sur la composition du CVS. Une lettre à la DGCS sera soumise au bureau CFR du 9 octobre.

**IMPORTANT :** Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site Internet sous leurs rubriques habituelles

